



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale.

Toute commande vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente en vigueur qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable du VENDEUR.

Le fait que le VENDEUR ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Le VENDEUR déroge à certaines clauses des présentes à travers des conditions générales de vente catégorielles applicables uniquement à certaines catégories d'ACHETEURS.

Le VENDEUR se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec l'ACHETEUR, par l'établissement de conditions de vente particulières.

### DOMAINE D'APPLICATION

**Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout acheteur professionnel en France.**

### CONDITIONS DE VENTE

#### 1. COMMANDE

Pour être opposable au VENDEUR, la commande doit préciser, par écrit ou de façon dématérialisée, la quantité, la marque, le type, les références des produits vendus ainsi que les prix convenus, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison.

L'ACHETEUR pourra être soumis à un minimum de commande indiqué sur le tarif ou sur les conditions générales de vente catégorielles applicables à l'ACHETEUR.

#### 2. LIVRAISON

##### 2.1 Modalités

A défaut de conditions particulières contractuelles convenues avec l'ACHETEUR, les modalités de livraison sont les suivantes :

- Le franco de port sera accordé selon les modalités précisées sur le tarif ou sur les conditions générales de vente catégorielles applicables à l'ACHETEUR.

##### 2.2 Délais

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le VENDEUR est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les livraisons seront opérées dans un délai raisonnable mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du VENDEUR. La livraison dans un délai raisonnable ne peut intervenir que si l'ACHETEUR est à jour de ses obligations envers le VENDEUR. Les dépassements du délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

#### 3. TRANSFERT DE RISQUES / TRANSFERT DE PROPRIETE

##### 3.1 Transfert de risques

Les risques sur les produits vendus sont transférés à l'ACHETEUR dès la livraison.

##### 3.2 Transfert de propriété

Nonobstant le transfert des risques dès la livraison, le VENDEUR conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement intégral de leur prix, en principal et accessoires. L'ACHETEUR s'engage, de ce fait, à faire



assurer, au profit du VENDEUR, lesdits produits contre les risques de perte et de détérioration, par cas fortuit ou autre, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier au VENDEUR, à première demande de celui-ci.

### 3.3 Transport

Il appartient au destinataire en cas d'avaries ou de manquants de faire toute constatation nécessaire sur le bordereau de transport à réception et de confirmer ces réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du VENDEUR dans les trois (3) jours qui suivent la réception des marchandises.

## 4. GARANTIE

Le VENDEUR garantit que les produits livrés sont conformes à la réglementation en vigueur et à leurs spécifications. Sous réserve que les conditions de conservation et d'utilisation des produits aient été respectées conformément aux instructions.

## 5. RETOURS

### 5.1 Modalités

Tout retour de produit ne peut s'effectuer qu'après accord écrit du service commercial et seulement si le produit a été livré il y a moins de six (6) mois, qu'il figure toujours au catalogue en cours, qu'il soit toujours sous emballage d'origine non ouvert et qu'il soit facturé par le VENDEUR et reconnu de première qualité après contrôle de nos services.

### 5.2 Conséquences

Les frais et les risques du retour sont à la charge de l'ACHETEUR. En cas d'acceptation d'un retour, un avoir sera établi sur la base de la facture d'achat, affecté d'un abattement de vingt-cinq (25) %, justifié par les frais de contrôle et de remise en stock du produit. Tout produit retourné sans accord serait tenu à la disposition de l'ACHETEUR et ne donnerait pas lieu à établissement d'un avoir.

## BAREME DES PRIX UNITAIRES

## 6. PRIX

A défaut d'accord contraire exprès écrit, nos prix s'entendent bruts hors taxes sur la base du tarif communiqué à l'ACHETEUR, sans engagement et modifiables sans préavis. Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la commande, sauf accord contraire écrit.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur sauf dispositions contractuelles spécifiques.

## REDUCTION DE PRIX

### 7. REDUCTION DE PRIX

Le VENDEUR se réserve le droit d'accorder des réductions de prix en fonction des négociations menées avec l'ACHETEUR, par l'établissement de conditions de vente particulières.

## CONDITIONS DE REGLEMENT

## 8. FACTURATION

Une facture sera adressée à l'ACHETEUR par courrier ou par moyen dématérialisé.

## 9. PAIEMENT

### 9.1 Modalités



Par traite L.C.R ou virement quarante-cinq (45) jours fin de mois, ou au comptant avec un (1) % d'escompte pour un règlement parvenu sous quinzaine à date de facture (Loi du 31/12/92 N°921442), sauf conditions spéciales selon un accord exprès entre le VENDEUR et l'ACHETEUR.

Afin de permettre le traitement des réclamations avant l'échéance du paiement, celles-ci doivent être émises dans les huit (8) jours après la réception de la facture.

En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

## 9.2 Retard et défaut de paiement

En cas de retard de paiement, toutes les sommes restant dues, quels que soient les modes et délais de règlement initialement prévus, deviennent exigibles. Le VENDEUR pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, l'application de pénalités d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros est également due pour les frais de recouvrement ( L441-10 I al 12 CCom ).

Sauf accord exprès, préalable et écrit du VENDEUR, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard de livraison ou non-conformité des produits à la commande et les sommes dues au titre de l'achat des produits auprès du VENDEUR.

En cas d'impayé, le VENDEUR pourra reprendre les marchandises livrées ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de toute autre voie d'action dont la résiliation de plein droit de toutes les commandes en cours aux torts de l'ACHETEUR. De convention expresse, s'agissant de biens fongibles, interchangeables, le VENDEUR pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause sur la totalité des produits de même nature et de même qualité qui seront en possession de l'ACHETEUR ou d'un tiers pour le compte de celui-ci, ces produits étant conventionnellement présumés être ceux impayés.

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, le VENDEUR pourra unilatéralement dresser ou faire dresser un inventaire de ses marchandises en possession de l'ACHETEUR qui, prévenu vingt-quatre (24) heures à l'avance, s'engage, d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses locaux. L'ACHETEUR, ne faisant pas l'objet d'une procédure collective, s'engage à restituer les marchandises impayées sur première demande écrite du VENDEUR dans les trois (3) jours suivants, les frais de retour étant à sa charge. A défaut, il pourra y être contraint par le juge des référés ou par huissier de justice habilité à exercer une saisie revendication. Les frais de ces différentes procédures seront supportés par l'ACHETEUR.

En cas de retard de paiement de l'ACHETEUR ou de signe d'insolvabilité ou de toute dégradation de la situation financière de l'ACHETEUR constatée par tout moyen, notamment un établissement financier, le VENDEUR sera en droit d'exiger un paiement comptant avant livraison, quelles que soient les conditions de paiement auparavant en vigueur. Cette faculté est expressément acceptée par l'ACHETEUR et fait donc partie intégrante des conditions de paiement contractuelles convenues entre le VENDEUR et l'ACHETEUR.

Les commandes de réassort ne sont livrées que si l'ACHETEUR est à jour de ses règlements vis-à-vis du VENDEUR.

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

### 10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le VENDEUR, responsable de traitement, collecte et conserve des données à caractère personnel relatives à ses clients, représentants ou salariés de ceux-ci. Ces données sont gérées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles. Le traitement des données personnelles est nécessaire à l'exécution des relations contractuelles et commerciales et au respect par le VENDEUR de ses obligations légales ou réglementaires. A défaut de durée supérieure ou inférieure imposée par la législation en vigueur, le VENDEUR conserve les données collectées pendant la durée du contrat et cinq (5) ans à compter de sa cessation pour quelque cause que ce soit. La personne physique dont les données ont été collectées dispose : du droit d'accès, du droit de rectification, du droit à l'oubli, du droit d'opposition, du droit de limitation, du droit de portabilité, du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort, du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), sise 3 Place de

Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Un représentant du délégué à la protection des données a été nommé par le VENDEUR et peut être contacté à l'adresse suivante pour l'exercice d'un de ces droits: [service.juridique@fr.lrmed.com](mailto:service.juridique@fr.lrmed.com). La demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

## COMPETENCE – LOI APPLICABLE

### 11. COMPETENCE

En cas de différend relatif à la validité, l'interprétation, à l'exécution, ou à la cessation de leurs accords et de leur relation commerciale, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de deux (2) mois, seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux de Nancy, à moins que le VENDEUR ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents de l'ACHETEUR puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

### 12. LOI ET LANGUE APPLICABLES

Les présentes conditions et les contrats liant le VENDEUR à l'ACHETEUR sont soumis exclusivement à la loi française à l'exclusion de toute autre, notamment de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la vente internationale de marchandises.

## LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER S.A.S

Société par actions simplifiée

au capital de 2 663 845.50 €

N° TVA : FR 22 380 236 091

SIRET : 380 236 091 001 34 (RCS de EPINAL)

CODE APE : 4646Z

Siège social :

Z.A de Choisy

F - 88200 REMIREMONT

Tél: +33 3 29 62 36 06 / Fax: +33 3 29 62 36 07

[www.Lohmann-Rauscher.com](http://www.Lohmann-Rauscher.com)

Certifié ISO 9001, ISO 13485 et ISO 14001

Marquage CE 0123

Identifiants ADEME :

504590: FR212677\_01ZZJZ

10748: FR212677\_03CKLX